

Index d'égalité professionnelle femmes-hommes 2024

Données 2022-2023

Indicateurs	Nombre de points obtenus	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Ecart de rémunération (en %)	35	40
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en %)	5	20
3- Ecart de taux de promotions (en %)	15	15
4- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15	15
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10
Total des indicateurs calculables	70	100
INDEX (sur 100 points)	70	100

Index d'égalité professionnelle femmes-hommes 2024

Données 2022-2023

Mesures correctives et Objectifs de progression

Indicateurs	Points obtenus	Nombre de points maximum	Mesures correctives pour le prochain Index 2025	Objectifs de progression
1- Ecart de rémunération (en %)	35	40	<p>Generix Group SAS souhaite poursuivre les actions engagées visant à garantir l'égalité de traitement en matière de rémunération entre les femmes et les hommes notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à garantir dans sa politique de rémunération, un niveau de salaire équivalent entre les femmes et les hommes à poste et à responsabilités confiées et à niveau d'expérience similaire ; • Sensibiliser les managers sur l'égalité de traitement salarial. <p>La Direction s'engage à définir une enveloppe budgétaire de rattrapage salarial afin de procéder aux correctifs nécessaires.</p>	Maintenir ce résultat voire l'augmenter afin de tendre vers le nombre de points maximum
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en %)	5	20	<p>Generix Group SAS s'engage lors des revues annuelles (people review) ou de tout autre temps d'échanges, d'assurer des augmentations individuelles équitables à tous les collaborateurs d'une même catégorie professionnelle sans distinction de leur sexe.</p> <p>Une enveloppe budgétaire de rattrapage salarial aura également pour objectif de pallier l'écart du taux d'augmentations individuelles afin de corriger les éventuelles différences.</p>	Obtenir à minima 10 points / 20
3- Ecart de taux de promotions (en %)	15	15	RAS	
4- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15	15	RAS	
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10	<p>Generix Group SAS s'engage à travers les dispositifs d'évolution professionnelle à favoriser l'accès aux femmes à des postes à responsabilités via notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la promotion ou le recrutement du sexe sous-représenté au niveau des 10 plus hautes rémunérations ; • Encourager les collaboratrices à postuler en interne sur des postes à fortes responsabilités. 	Obtenir à minima 5 points/10
INDEX (sur 100 points)	70	100		